



Expertise Comptable - Conseil & Audit

HOCHE AUDIT

ASSOCIATION CIMADE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015



Cabinet Hoche Audit
35 avenue Victor Hugo
75116 Paris

Tél. 01 42 12 80 50
Fax 01 42 12 80 70

contact@hoche-audit.fr
www.hoche-audit.fr

SA HOCHÉ AUDIT

Société d'Expertise Comptable

Société de Commissaires aux Comptes

35 avenue Victor Hugo - 75116 PARIS

ASSOCIATION CIMADE

64, rue Clisson

75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CIMADE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil national. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note II 12 de l'annexe présente les subventions comptabilisées au titre de l'exercice 2015. Nous nous sommes assurés de la réalité des subventions figurant dans ces tableaux, et du caractère raisonnable de l'évolution des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des contrats et des conventions de subventions signés entre votre association et ses financeurs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note IV de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion adressé aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 3 juin 2016



Le Commissaire aux Comptes

SA HOCHÉ AUDIT

représentée par Laurence ZERMATI



ASSOCIATION CIMADE

**Comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2015**



4 avenue Hoche – 75008 PARIS

Société à Responsabilité Limitée inscrite à l'ordre des Experts Comptables, membre de la Compagnie Régionale de Paris des Commissaires aux Comptes, au capital de 100 000 €

RCS B 444 048 441 SIRET 444 048 441 00034 APE 6920Z FR06444048441

Tel : +33 1 48 88 10 00 Fax : + 33 1 48 88 03 13

www.cabinet-mda.com

BILAN ACTIF

ACTIF	Arrêté au31/12/2015 Durée12 mois			31/12/2014 12 Mois
	BRUT	AMORT.PROV.	NET	NET
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche & dévelop.	0	0	0	0
Conc.Brev.droits simil.	164 478	114 577	49 901	29 278
Fonds commercial (1)	11 434	0	11 434	11 434
Autres immo. incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisation corporelles				
Terrains	158 635	0	158 635	158 635
Constructions	3 845 543	2 360 508	1 485 035	1 596 015
Inst.tech.,mat.out.ind.	0	0	0	0
Autres immo.corporelles	806 542	739 573	66 969	59 558
Immo. corporelles en cours	0	0	0	1 071
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	165 787	0	165 787	153 119
Autres immo.financières	129 436	1 587	127 849	122 395
TOTAL I	5 281 854	3 216 245	2 065 609	2 131 504
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Mat.premières, approvision.	0	0	0	0
Biens en cours production	0	0	0	0
Produits interm. & finis	0	0	0	0
Marchandises	29 914	2 179	27 736	27 482
Avances & acomptes sur cdes	0	0	0	0
Créance d'exploitation				
Clients & comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	1 791 421	2 804	1 788 617	1 315 165
Cap.souscr.appelé non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières placement				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	122 438	0	122 438	114 950
Disponibilités	2 853 630	0	2 853 630	2 324 035
CHARGES CONST.D'AVANCE	16 674	0	16 674	19 310
TOTAL II	4 814 077	4 983	4 809 095	3 800 942
ECART CONVERS.ACTIF (III)	0	0	0	0
CHARGES A REPARTIR (IV)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I à IV)	10 095 931	3 221 227	6 874 704	5 932 446

(1) dont droit au bail

11 434

11 434

BILAN PASSIF

PASSIF (avant répartition)	Arrêté au ...31/12/2015 Durée12 Mois	31/12/2014 12 Mois
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 375 051	1 375 051
Ecarts de réévaluation		0
Réserves	895 991	895 991
Report à nouveau	<278 444>	<301 922>
EXCEDENT OU DEFICIT	339 285	23 477
SITUATION NETTE	2 331 883	1 992 597
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0
Subventions d'investissement	1 157 339	1 235 133
Provisions réglementées	0	0
	1 157 339	1 235 133
TOTAL I	3 489 222	3 227 730
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	42 796	8 545
Provisions pour charges	540 866	455 512
TOTAL II	583 663	464 056
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	206 301	225 063
Sur autres ressources	379 588	427 463
Dons		5 025
Legs		422 438
TOTAL III	585 889	652 526
DETTES		
Autres emprunts obligatoires	0	0
Emprunts et dettes auprès des etabliss. de crédit	19 413	29 819
Emprunts et dettes financières divers	5 128	5 375
Avances et acptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	290 458	346 229
Dettes fiscales et sociales	968 525	902 648
Dettes sur immo et cptes rattachés	0	0
Autres dettes	11 692	21 667
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	920 715	282 395
TOTAL IV	2 215 930	1 588 133
ECART CONVERS.ACTIF (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I à V)	6 874 704	5 932 446

COMPTE DE RESULTAT

PRESENTATION EN LISTE	Arrêté au ...31/12/2015 Durée12 Mois	31/12/2014 12 Mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue (biens)	178 008	184 102
Production vendue (services)	116 182	85 379
MONTANT DU CA NET	294 190	269 481
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation		
Etat	3 597 770	3 879 889
Locales	739 715	623 720
Européennes	0	0
Privées	722 192	550 741
Reprises s/ prov & amt, transferts de charges	197 752	326 799
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	243 875	50 540
Autres produits		
Dons et cotisations	2 776 816	2 189 817
Produits divers	18 468	11 748
TOTAL I	8 590 779	7 902 735
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock (marchandises)	0	0
Achats de matières premières et autres appro	126 282	74 334
Variation de stock (mat. prem. & autres appro)	5 724	8 614
Autres achats et charges externes	2 489 714	2 550 808
Impôts, taxes et versements assimilés	448 696	494 606
Salaires et traitements	3 137 549	3 485 360
Charges sociales	1 575 459	1 621 956
Dotations aux amts sur immobilisations	172 421	198 481
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 804	14 422
Dotations aux provisions pour risques et charges	92 477	150 251
Engagements à réaliser sur ressources affectées	177 238	172 891
Autres charges		
Action sociale / Envoi de fonds	192 282	299 834
Autres prises en charges	0	0
Charges diverses	40 687	39 611
TOTAL II	8 461 332	9 111 168
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	129 446	<1 208 433>
OPERATION EN COMMUN		
Bénéfice attribué, perte transférée III	0	0
Perte supportée, bénéfice transféré IV	0	0

COMPTE DE RESULTAT (suite)

PRESENTATION EN LISTE	Arrêté au ...31/12/2015 Durée12 Mois	31/12/2014 12 Mois
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
Autres valeurs mob., créances d'actif immo.	4 152	8 992
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises s/ prov & amt, transferts de charges	2 549	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets s/cession val. mob. de placement	8 609	449
TOTAL V	15 310	9 441
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amts et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	432	515
Différences négatives de changes	0	911
Charges nettes sur cession de val. mob. de placement	0	0
TOTAL VI	432	1 426
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	14 878	8 015
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	144 324	<1 200 418>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	40 116	8 418
Sur opérations en capital	79 794	175 175
Legs et donations	155 934	1 484 566
Reprises s/ provisions et transferts de charges	0	0
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	0	0
TOTAL VII	275 843	1 668 159
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	46 401	13 281
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amts et aux provisions	34 252	8 545
Engagements à réaliser sur ressources affectées		422 438
TOTAL VIII	80 653	444 263
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	195 190	1 223 895
PARTICIPATION DES SALARIES TOTAL XI		
IMPOTS SUR LES BENEFICES TOTAL XII	229	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	8 881 932	9 580 335
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 542 647	9 556 857
EXCEDENT OU DEFICIT	339 285	23 477

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015, dont le total est de 6 874 704 €, et au compte de résultat présenté en liste et dégageant un excédent de 339 285 €. Les comptes annuels sont établis en conformité avec le règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

L'annexe comprend les quatre parties suivantes :

- I - Principes comptables et faits caractéristiques
- II - Informations relatives au bilan et au compte de résultat
- III - Informations complémentaires
- IV - Compte d'emploi annuel des ressources

I PRINCIPES COMPTABLES ET FAITS CARACTERISTIQUES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base définies dans le règlement ANC 2014-03 à savoir :

- l'image fidèle,
- la comparabilité et la continuité d'activité
- la régularité et la sincérité
- la prudence
- la permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

I 1 Immobilisations incorporelles

Elles regroupent les logiciels informatiques, le dépôt de marque et les droits d'occupation. Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire, sur les durées suivantes :

- Logiciels informatiques 3 ans

I 2 Immobilisations corporelles

Les règlements CRC 2002-10 et 2004-06, obligatoires à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2005, sont appliqués. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'entrée (prix d'achat et frais accessoires) hors frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Immeubles Structures 60 ans
- Immeubles Etanchéité/extérieurs 30 ans
- Immeubles IGT / Agencements 5 à 20 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 4 ans

I 3 Stocks

Les stocks sont évalués aux prix d'achats augmentés des frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. La valeur de réalisation est appréciée notamment au regard des perspectives de ventes identifiables au moment de l'arrêté des comptes.

I 4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

I 5 Subventions de fonctionnement et conventions de financement

Conformément au règlement n° 99.01, les subventions de fonctionnement inscrites, au cours de l'exercice 2015, au compte de résultat, et non utilisées en totalité, donnent lieu à comptabilisation d'une charge, sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées », et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés », d'un montant égal à l'engagement d'emploi pris par la Cimade envers le tiers financeur.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

La même méthode comptable est utilisée pour les ressources affectées provenant de la générosité du public.

I 6 Provision pour départ

L'accord d'entreprise prévoit l'attribution d'une indemnité de départ en cas de licenciement, mise à la retraite, démission du salarié. Cette indemnité est fixée à 1/3 de mois par année de présence avec un plafond d'une année de salaire. L'intégralité des sommes exigibles à ce titre est inscrite au passif en provision pour risques et charges.

En 2014, un changement d'estimation du calcul de cette provision a été opéré en incluant le forfait social de 20% sur le montant brut de la provision.

I 7 Valorisation du bénévolat

Le bénévolat n'est pas valorisé dans la présentation des comptes.

Au 31 décembre 2015, le nombre de bénévoles actifs est de 2 176 personnes.

II INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

II 1 Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-après :

VALEURS BRUTES	Au 01/01/15	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/15
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, concessions, brevets	126 495	39 223	1 240	164 478
Droit au bail	11 434			11 434
	137 929	39 223	1 240	175 912
Immobilisations corporelles				
Terrains	158 635			158 635
Constructions et agencements	3 845 208	1 687	1 352	3 845 543
Autres immobilisations corporelles	772 132	48 565	14 154	806 542
Immobilisations en cours	1 071		1 071	-
	4 777 046	50 252	16 578	4 810 720
Immobilisations financières				
Participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	153 119	12 668		165 787
Autres immobilisations financières	123 982	17 586	12 132	129 436
	277 101	30 254	12 132	295 223
TOTAL	5 192 076	119 729	29 949	5 281 855

AMORTISSEMENTS	Au 01/01/15	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/15
Immobilisations incorporelles				
Droits d'occupation	-	-	-	-
Logiciels, concessions, brevets	97 217	18 600	1 240	114 577
	97 217	18 600	1 240	114 577
Immobilisations corporelles				
Constructions et agencements	2 249 193	112 667	1 352	2 360 508
Autres immobilisations corporelles	712 574	95 967	68 968	739 573
	2 961 767	208 634	70 320	3 100 081
TOTAL	3 058 984	227 234	71 560	3 214 658

II 2 Prêts

Il s'agit du prêt au titre de l'effort construction, d'un montant de 165 787 €.

II 3 Autres immobilisations financières

Elles concernent principalement les dépôts de garantie suivants:

- le siège social, 64 rue Clisson 75013 Paris,
- les autres locaux occupés par la Cimade (Toulouse, Béziers...),
- les dépôts de garantie pour divers matériels (machine à affranchir, badges...),
- le fonds de roulement de diverses copropriétés,
- les dépôts pour les locaux liés aux actions ALT.

II 4 Stocks

Ils se composent au 31/12/2015 de diverses publications Cimade, de calendriers 2015, et d'articles « publicitaires ».

II 5 Créances

Elles se décomposent de la façon suivante :

Subventions à recevoir	
- DPM (Ministère intérieur et immigration)	433 260
- Ministère des affaires étrangères	191 139
- Contributions associations	338 195
- Autres financements publics	69 051
- Collectivités locales, régions	220 113
Dons à recevoir/vente de de calendriers / publications à recevoir	299 560
Fondation Protestantisme	65 199
Résidents du centre de Massy	18 253
Indemnités journalières à recevoir	51 917
Autres créances (Débiteurs divers, avances fournisseurs, autres créances)	94 615
Total des autres créances	1 781 302

Les créances sont à échéance à moins d'un an.

II 6 Produits à recevoir

Ils se décomposent de la façon suivante :

Dons à recevoir	292 908
Ventes de calendriers/publications à recevoir	6 652
Loyers fondation	65 199
ALT Béziers	49 446
Autres produits à recevoir	1 773
Total des produits à recevoir	415 978

II 7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

La moins value latente de 2 549 € constatée en 2014 sur les FCP faim et développement a été reprise dans sa totalité au 31/12/2015.

II 8 Charges constatées d'avance

	Charges
Charges d'exploitation	16 674

II 9 Fonds associatif

Le fonds associatif est sans droit de reprise, et n'a connu aucun mouvement sur l'exercice 2015.

II 10 Subventions d'investissement

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

	Au 01/01/15	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/15
Subvention investissement foyer Béziers	147 293		19 182	128 111
Subvention investissement Marseille	84 887			84 887
Subvention investissement Massy DDASS	754 091			754 091
Subvention investissement Massy Anah	628 581			628 581
Amortissement des subv. d'investissement	-379 720	19 182	77 794	-438 332
	1 235 133	19 182	96 976	1 157 339

II 11 Fonds dédiés

	Au 01/01/15	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants inscrits au 31/12/2015	Au 31/12/15
Fonds dédiés sur subventions publiques	225 063	76 000	57 238	206 301
Actions nationales conventionnées	172 891	55 500	57 238	174 629
Actions de solidarité internationale	52 172	20 500		31 672
Fonds dédiés sur dons affectés	427 463	167 875	120 000	379 588
Actions nationales	5 025		120 000	125 025
Actions de solidarité internationale	422 438	167 875		254 562
TOTAUX	652 526	243 875	177 238	585 889
dont exploitation		76 000	157 238	
dont exceptionnelles		167 875	20 000	

II 12 Subventions

Les subventions d'exploitation inscrites au compte de résultat 2015 se détaillent, par financeur, comme suit :

	Montant
SUBVENTIONS PUBLIQUES ETAT	3 597 771
Ministère de l'intérieur	1 828 418
Ministère des affaires sociales santé droits femme	15 500
Ministère de l'outre-mer	8 000
Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	72 640
Ministère des affaires étrangères et AFD	131 656
Ministère de la Justice	128 700
Agence régionale de santé publique	52 000
Ministère de la Culture	30 000
Ministère de la Jeunesse et des sports	32 050
Ministère du Logement	32 500
DDCS et Préfecture	1 226 163
Autres subventions	40 144
SUBVENTIONS PUBLIQUES LOCALES	739 715
Collectivités locales	215 756
Conseil généraux et régionaux	445 059
Pref régionales (DRJCS/DRAC/FDVA)	78 900
SUBVENTIONS PRIVEES	722 192
Associations partenaires	649 827
Eglises	47 365
HCR	25 000
TOTAL	5 059 678

Les subventions concernant l'année 2015, et qui n'ont pu être entièrement consommées durant l'exercice, sont traitées par le « mécanisme » des fonds dédiés (décrit au § I-5).

II 13 Etat des provisions

L'état des mouvements des provisions est présenté ci-dessous :

	Au 01/01/15	Augmentations		Diminutions			Au 31/12/15
		Dotations de l'exercice	Reclass.	Reprises utilisées	Reprises sans objet	Reclass.	
Sur titres de participations	-						0
Sur dépôt de garantie	1 587						1 587
Sur stocks de marchandises	8 157			5 978			2 179
Sur créances	6 268	2 803		6 268			2 804
Sur VMP	2 549			2 549			0
Pour risques et charges							
Provisions pour risques	8 545	34 252					42 797
Provisions pour départ	455 512	98 150		12 796			540 866
Provision pour restructuration	-						0
Provisions sur projets	-						0
TOTAUX	482 619	135 205	0	27 591	0	0	590 232
dont exploitation		100 953		25 042	0		
dont financières				2 549			
dont exceptionnelles		34 252		0	0		

II 14 Echéances des dettes

		Dettes	à - d' 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts	(1)	19 413	5 969	13 444	-
Fournisseurs	(2)	290 458	290 458		
Dettes fiscales et sociales	(3)	968 525	968 525		
Autres dettes	(4)	11 692	11 692		

(1) dont comptes de régularisation :	30
(2) dont comptes de régularisation :	39 111
(3) dont comptes de régularisation :	610 017
(4) dont comptes de régularisation :	-
	<u>649 158</u>

II 15 Produits constatés d'avance

Produits d'exploitation	920 715
-------------------------	---------

III INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

III 1 Engagements relatifs aux legs en cours de réalisation

Objet du legs	Valeur estimée (€)	Approbation par le conseil d'administration	Autorisation administrative reçue au 31/12/2015
Nue-propriété d'un appartement à Paris -15è (a)	108 810	x	x
Biens immobiliers	40 000	x	x
Biens immobiliers	40 000	x	x
Biens immobiliers	60 000	x	x
Biens immobiliers	6 000	x	x

(a) Le bien immobilier issu de ce legs (pleine propriété, lorsque nue-propriété et usufruit seront réunis) n'est pas, pour l'instant, destiné à être conservé par l'association. La comptabilisation du legs interviendra lors de sa réalisation effective.

Deux legs supplémentaires non mentionnés dans le tableau ci-dessus ont été approuvés par le conseil d'administration. Les informations disponibles à ce jour ne permettent pas d'estimer raisonnablement la valeur à recevoir.

III 2 Rémunérations, avances et crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

III 3 Montant des honoraires du commissaire aux comptes

En 2015, le montant des honoraires facturés au compte de résultat dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels est de 18 540 €.

III 4 Effectif moyen

En 2015, l'effectif moyen s'élève à 88 personnes.

IV COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

L'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 a prévu l'obligation pour les associations et fondations visées à l'article 3 de la loi du 7 août 1991 d'établir des comptes annuels et d'intégrer dans l'annexe de ces comptes le compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Le CER est présenté conformément au règlement CRC 2008-12 du 7 mai 2008 obligatoire à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2009.

IV 1 Informations propres au CER

Missions sociales

Les emplois des missions sociales correspondent aux charges directes des missions menées par la Cimade, et telles qu'identifiées dans la comptabilité analytique de l'association.

Les missions de sensibilisation regroupent les actions de communication de la Cimade ayant pour objet de présenter à différents publics les thématiques/problématiques du droit des étrangers.

Une mission Accompagnement des publics a été ajoutée cette année.

Charges liées à la recherche des autres fonds privés

Cette ligne de dépenses n'est pas spécifiquement identifiée dans la comptabilité analytique de l'association. Un calcul extra-comptable a été opéré correspondant au coût de la recherche de financements et de subventions privées pour 62 433 €.

Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Cette ligne de dépenses n'est pas spécifiquement identifiée dans la comptabilité analytique de l'association. Un calcul extra-comptable a été opéré correspondant à :

- 2 % des coûts des salaires des commissions nationales,
- 20 % des coûts des salaires de l'animation des commissions nationales,
- 10 % des coûts des salaires des délégués nationaux régionaux,
- 15 % des coûts des salaires de la direction financière,
- 10 % des coûts des salaires de l'animation régionale.

Animation politique du mouvement

Cette rubrique intègre le coût des instances, de la session Cimade, de l'action du secrétaire général, et du poste chargé de la valorisation des actions.

Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public

Les legs et dons manuels sont employés :

- directement au financement des missions ou services concernés, pour les dons et les legs affectés,
- au financement des missions ou services déficitaires pour les legs et dons non affectés.

L'ensemble des ressources collectées auprès du public n'a pas été utilisée en 2015 à hauteur de 501 002 €. Ce solde sera reporté sur l'année 2016.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Le bénévolat est valorisé sur la base de 2 176 personnes s'étant engagée à intervenir chacune ½ journée par semaine. Le taux de valorisation est un SMIC horaire chargé retenu pour 13.45 € / heure.

IV 2 Autres Informations

Etat des legs en cours

L'état des legs en cours de réalisation est indiqué au § III.1.

Détail des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placements inscrites en valeur brute à l'actif du bilan pour 122 438 € correspondent à :

- des FCP faim et développement pour 106 721 €,
- des FCP partage C Crédit Mutuel pour 15 717 €.

Rémunérations

Le montant global des cinq rémunérations brutes les plus élevées en 2015 s'élève à 236 068 €, hors indemnités de départ. Le montant de la rémunération totale s'est élevé en 2015 à 3 098 884 €.

* * * * *

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2015

En Euros

EMPLOIS	Emplois 2015 (= compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2015	RESSOURCES	Ressources collectées 2015 (= compte de résultat)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2015
1. Missions sociales	6 126 749	1 477 919	REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		67 467
Marché de la rétention	1 461 630	0	1. Ressources collectées auprès du public		
Centres d'accueil et d'hébergement de Béziers et Massy	1 232 178	8 493	1.1 Dons et legs collectés	2 477 265	2 477 265
Commissions nationales	517 504	150 134	- Dons manuels non affectés	233 820	233 820
Postes régionaux	2 119 977	935 777	- Dons et autres autres libéralités non affectées	155 934	155 934
Solidarité internationale	340 008	183 488	- Legs et autres autres libéralités affectées	0	0
Missions de sensibilisation	402 070	200 028	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité publique	0	0
Accompagnement des publics	53 381	0			
2. Frais de recherche de fonds	506 403	244 315			
Frais d'appel à la générosité du public	312 952	181 881	2. Autres fonds privés	742 742	
Frais de recherche des autres fonds privés	62 433	62 433	3. Subventions et autres concours publics	4 316 935	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	131 017	0	4. Autres produits	689 445	
3. Frais de fonctionnement	1 427 322	683 257			
Animation politique du mouvement	228 878	213 745			
Gestion humaine et financière	980 693	368 990			
Production (publications, etc.)	217 751	100 522			
4. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	8 060 473	2 405 491			
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	304 936		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	8 616 141	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	177 238		II - REPRISES DE PROVISIONS	21 916	
			III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	243 875	47 875
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	339 285		IV - VARIATION DES FONDOS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
V - TOTAL GENERAL	8 881 932		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		75 868	VI - TOTAL GENERAL	8 881 932	2 914 894
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 481 359			2 481 359
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE					501 002
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	5 268 096		Bénévolat	5 268 096	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	5 268 096		Total	5 268 096	

SA HOCHÉ AUDIT

Société d'Expertise Comptable

Société de Commissaires aux Comptes

35 avenue Victor Hugo - 75116 PARIS

ASSOCIATION CIMADE

64, rue Clisson

75013 PARIS

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes

sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2015

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

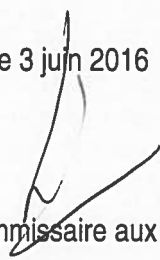
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Paris, le 3 juin 2016



Le Commissaire aux Comptes

SA HOCHÉ AUDIT

représentée par Laurence ZERMATI